



PROTECT G

PROTECTION HYDROFUGE, OLÉOFUGE, ANTI-AFFICHES, ANTIGRAFFITIS pour SURFACES peu POREUSES ou PEINTES Pour APPLICATIONS PROFESSIONNELLES

PROPRIETES :

PROTECT G permet d'apporter une fonction protectrice sur les supports verticaux de faible porosité tels que enduits, boiseries, surfaces peintes de façades, murs, couloirs en intérieur ou extérieur, panneaux lisses, panneaux d'affichages,...sans en modifier l'aspect initial et est pratiquement non visible même sur des surfaces lisses ou peintes et sans donner un aspect mouillé.

PROTECT G apporte à la surface des matériaux traités :

- **un caractère hydrophobe** en surface, évite le dépôt et l'incrustation en profondeur de salissures et souillures véhiculées par l'eau et le vent.
- **un caractère oléophobe** en surface, facilite ultérieurement l'enlèvement des souillures grasses à base d'huiles ou de graisses d'origines diverses.
- **un caractère anti-tache, anti-adhérent des affiches et anti-graffitis**: limite ainsi l'effet buvard, l'imprégnation des taches, l'adhérence des colles et l'imprégnation des graffitis en profondeur, peintures, feutres, marqueurs, réduit le risque de conserver après nettoyage un spectre indélébile incrusté.

COMPOSITION :

Préparation à base d'une association de résines de polymères de synthèse de haute stabilité en hydrodispersion.

ETAT PHYSIQUE	: Liquide limpide.
MASSE VOLUMIQUE	: 1015 g/l +/- 20 g/l.
ASPECT	: Incolore
REACTION CHIMIQUE	: Pratiquement neutre.
pH PUR	: 5 environ.
POINT D'ECLAIR	: > 100°C.
POUVOIR COUVRANT MOYEN	: 30 à 150 g/couche/m ² selon porosité du support
TEMPS de SECHAGE à 20°C	: 20 à 30 minutes.
INTERVALLE de temps entre 2 couche	: de 20 à 30 minutes selon température et hygrométrie ambiante

UTILISATIONS :

PROTECT G est utilisé par les services d'entretien, de maintenance dans les collectivités, municipalités, services publics pour la protection des surfaces peu poreuses aux abords des universités, lycées, collèges, statues des monuments, bancs des jardins publics, etc...contre les graffitis et l'affichage sauvage.

Léa M. collectivités – 427 avenue de Limoges - 79000 NIORT
Tel : 05.49.77.08.25 - Fax : 05.49.77.08.29 - E-mail : lea.m.collectivites@orange.fr

MODE D'EMPLOI : PROTECT G

Bien mélanger si nécessaire avant application .Appliquer sur supports propres et secs préalablement dépoussiérés. Appliquer le produit à l'état pur à la brosse, au pinceau ou à l'aide d'un applicateur approprié.

Selon la nature et la porosité du support, appliquer de 1 à 3 couches croisées.

NOTA : pour l'effacement de tags, marqueurs, feutres, utiliser une solution de POLYTOP VG et une brosse à poils souples. Appliquer sur les graffitis à l'aide d'un pinceau en commençant le travail d'effacement de la périphérie du tag vers son centre. Eviter toute dispersion du graffiti lors du nettoyage en essuyant au fur et à mesure avec un chiffon. Après le nettoyage terminal, procéder à une nouvelle application de PROTECT G afin de reconstituer une couche protectrice uniforme sur la surface nettoyée.

Possibilité également de procéder à l'effacement du graffiti à l'aide d'un nettoyeur à eau haute pression

PRECAUTIONS D'EMPLOI ET STOCKAGE :

Ne pas laisser à la portée des enfants. Eviter le contact avec les yeux, la peau. Utiliser gants et matériel de protection appropriés. Ne pas utiliser dans un endroit confiné, assurer une aération ou ventilation suffisante sur le lieu d'application. Refermer l'emballage après utilisation. Effectuer au préalable un test de compatibilité avec le support à protéger, nettoyer le matériel avec un solvant de nettoyage après la fin d'application. **Toujours effectuer au préalable, un essai avec la surface à traiter pour déterminer compatibilité et temps de contact appropriés.**

Préparation **non soumise** à l'étiquetage de nocivité toxicité d'après directive européenne en vigueur :

- la classification de cette préparation a été exécutée conformément à la directive dite « Toutes Préparations » 1999/45/CE et de ses adaptations.
- a aussi été pris en compte la directive 2004/73/CEE portant 29^{ème} adaptation à la directive 67/548/CEE (Substances dangereuses).
- Cette préparation n'est pas dangereuse pour la santé par la directive 1999/45CE.